



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le **jeudi 14 juin 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Sophie LOQUIN, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Franck LEBRET à François CRAMILLY, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Christian LETEURTRE à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Sophie LOQUIN

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE RELATIVE AU PRET DE GOBELETS REUTILISABLES DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES - CM/18/079

Dans une logique de réduction des déchets, la ville du Trait a acquis des gobelets réutilisables pouvant être mis à disposition des associations en charge de la tenue de la buvette lors des manifestations organisées par la ville du Trait.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention-type définissant les modalités de mise à disposition de ces gobelets réutilisables aux associations.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-type précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de la convention de prêt de gobelets réutilisables dans le cadre des manifestations municipales,
VU le rapport présenté par Monsieur le Maire.

APPROUVE les modalités de mise à disposition des gobelets réutilisables aux associations dans le cadre des manifestations municipales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions en découlant et leurs éventuels avenants.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 15 juin 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

